
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION**

Mardi 9 juin 1981. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — Poursuivant l'audition de ses **rapporteurs spéciaux**, la commission a, tout d'abord, entendu un exposé de **M. Jean Cluzel, rapporteur spécial des crédits de la radio et de la télévision**, sur la situation et les perspectives du service public de l'audio-visuel.

M. Jean Cluzel a indiqué que la situation financière de la radiodiffusion-télévision française ne devrait pas susciter, en 1981, d'inquiétudes particulières. Il a rappelé l'attachement de la commission des finances à une progression raisonnable du taux de la redevance, ainsi qu'à une politique de la qualité dans le domaine des programmes.

Après avoir évoqué les perspectives d'évolution technique, le rapporteur spécial a précisé que ces changements devaient conduire à une adaptation des structures de l'audio-visuel français, telle qu'elle avait été suggérée par la commission des finances et par la commission sénatoriale d'enquête sur la télévision.

Il a ensuite rendu compte des entretiens qu'il avait eus récemment avec le nouveau ministre de la communication et les présidents des quatre sociétés de programme. M. Georges Fillioud lui a, notamment, indiqué que la loi du 7 août 1974 et tous les textes régissant la radiodiffusion-télévision française seraient, bien évidemment, respectés en attendant l'adoption par le Parlement d'une nouvelle législation dont la mise au point ferait l'objet d'une très large concertation.

Enfin, M. Jean Cluzel a informé la commission qu'il prendrait, dès le début du mois de juillet, l'initiative d'un débat au Sénat sur la politique de la communication.

Après les interventions de MM. Edouard Bonnefous, président, Henri Caillavet et René Ballayer, M. Jean Cluzel a rappelé l'urgence des choix industriels dans le domaine de l'audio-visuel et l'importance du renforcement du service public de la R.T.F. Il a, enfin, souligné la nécessité d'aménager le droit de la communication afin de préserver le pluralisme d'expression, notamment dans la presse écrite.

La commission a ensuite entendu un exposé de M. André Fosset, rapporteur spécial du budget du travail, sur les conséquences économiques et financières du sous-emploi.

Le rapporteur spécial a, tout d'abord, noté les difficultés fréquemment rencontrées pour évaluer le coût financier du chômage et du sous-emploi des équipements. Pour 1980, le chiffre de 104 milliards de francs peut raisonnablement être avancé, soit 34 milliards de francs pour les indemnités, 31 pour les interventions en faveur de l'emploi et 39 milliards de francs en pertes de recettes. Ces 104 milliards de francs représenteraient en 1985 plus de 300 milliards de francs.

Pour M. André Fosset, le système d'indemnisation apporte un remède aux symptômes et non aux causes du sous-emploi.

L'examen de différents aspects de la politique de l'emploi confirme cette appréciation :

— la formation professionnelle qui est coûteuse (14 milliards de francs), et dont les résultats sont inégaux, traduit le déclin de notre système éducatif ;

— le régime d'indemnisation comporte encore certaines lacunes, notamment pour les vieux travailleurs privés d'emploi, et ne constitue pas une incitation à reprendre une activité ;

— le sous-emploi des équipements de production apparaît un frein à l'embauche de main-d'œuvre ;

Pour remédier à cette situation, cinq solutions ont été étudiées :

— adaptation de la population active aux nécessités de l'économie ;

— ralentissement poursuivi de la production globale des facteurs « travail » et « capital » ;

— freinage — voire inversion — du mouvement de substitution du capital au travail ;

— partage du travail ;

— « oxygénation » et revivification des petites entreprises par allègement de leurs charges et de leurs contraintes.

Aucune d'entre elles ne prétend, à elle seule, résoudre ces difficultés.

La réduction de la durée de la vie active est, avec une progression des disponibilités de main-d'œuvre et un aménagement de la formation professionnelle, un des moyens d'adapter la population active aux nécessités de l'économie.

Les solutions fondées sur une utilisation différente des facteurs de production connaissent des limites.

Quant à la réduction de la durée du travail, le rapporteur spécial a souligné les conditions à respecter pour éviter que l'investissement ne fléchisse et que le sous-emploi des équipements ne s'accroisse.

Pour M. André Fosset, il existe une relation inverse entre le poids des charges sociales et le développement de l'emploi.

Un large échange de vues a fait suite à cet exposé.

M. Edouard Bonnefous, président, après avoir noté l'intérêt d'une telle étude, s'est interrogé sur l'origine de la dissociation de l'idée d'indemnisation de celle de travail.

M. René Ballayer a rappelé la nécessité d'alléger les charges sociales qui pèsent sur les entreprises et a évoqué les conséquences d'une diminution du temps de travail sur le développement du travail clandestin.

Mlle Irma Rapuzzi a souhaité que cette étude puisse être communiquée à tous les membres de la commission.

M. Jacques Descours Desacres a rappelé la nécessité de doter les mères de famille d'un véritable statut. Il a également indiqué que l'agriculture pourrait être une source importante d'emplois si la législation du travail, qui présente des lacunes, était aménagée.